



FORMATION UMPIRES REGIONAUX ET NATIONAUX



PARTENAIRE
OFFICIEL

FORMATION D'UMPIRE REGIONAL

Préambule

La qualification Umpire Régional s'obtient par une VAE (Validation d'Acquis d'Expérience).

Le match racing étant une activité de « spécialiste », cette discipline ne se pratique que dans des centres d'entraînements et des clubs bien déterminés. Par conséquent, la formation régionale est mise en place pendant les régates ou les sessions d'entraînements. Sur ces lieux, les formateurs et les évaluateurs qui sont souvent les mêmes (cf liste ci-après), forment sur le terrain les candidats à ce type d'arbitrage.

Compte tenu de cette spécificité, tout candidat qui débute une formation sera considéré comme umpire régional stagiaire de fait. Il sera proposé umpire régional selon ses évaluations.

Un candidat justifiant d'une expérience importante en Match Racing en tant que coureur peut être proposé umpire régional à l'issue de sa première évaluation à condition qu'il ait pris un nombre significatif de décisions pour lesquelles il a montré toutes les qualités requises par la fiche d'évaluation et qu'il ait passé avec succès le test écrit Umpire Régional.

Modalités pratiques :

1. Les candidats doivent s'inscrire auprès de leur CRA pour accord.

Les CRA se chargent de proposer à leurs arbitres une formation d'umpire en invitant les candidats

- à se positionner sur des épreuves et/ou aux sessions d'entraînement donnant lieu soit à une formation soit à une évaluation,
- ou à se positionner sur une des compétitions de la liste d'épreuves publiée par la CCA
- à faire une demande directe aux formateurs évaluateurs.

2. Les évaluations successives doivent être transmises par l'évaluateur régional (ou national) à la CRA du candidat. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour être umpire régional, sa dernière évaluation, en accord avec l'évaluateur régional sera envoyée par le directeur de stage régional ou national le plus proche géographiquement de la ligue du candidat (cf liste ci-après). Voir fiche d'évaluation umpire type à disposition sur le site ffvoile « arbitrage-formation »).

3. Les CRA après avoir délivré la qualification, transmettent le dossier du candidat à la CCA.

FORMATION D'UMPIRE NATIONAL

1. Pour commencer une formation d'Umpire National, la qualification d'Umpire Régional est obligatoire. (cf préambule ci-dessus formation umpire régional)
2. Tout candidat à une formation d'umpire national doit joindre l'avis de sa CRA à son dossier.
3. Le candidat doit participer à un stage national au terme duquel le formateur peut le proposer à la CCA comme Umpire National Stagiaire. Dans le cas contraire il est maintenu umpire régional.
4. L'umpire national stagiaire doit se positionner sur des épreuves d'évaluation dont la liste est publiée par la CCA. Comme pour l'ensemble des qualifications nationales d'arbitre, trois évaluations positives seront nécessaires à l'obtention de la qualification d'umpire national.
5. Un umpire national stagiaire n'ayant effectué aucune évaluation pendant un an perdra le bénéfice de son stage national et redeviendra umpire régional. Sauf dérogation, s'il souhaite poursuivre sa formation pour devenir umpire national, il devra participer à un nouveau stage national.
6. Lorsque le candidat a acquis le niveau suffisant pour devenir umpire national, son évaluation est transmise à la CCA qui délivrera la qualification d'umpire national. Comme pour toutes les qualifications d'arbitre, cette qualification d'umpire national est soumise au renouvellement à l'issue des 2 ans de pratique, puis tous les 4 ans.

Rappel : La qualification d'umpire national ne permet pas d'accéder directement à une formation de juge national sans avoir au préalable obtenu la qualification de juge régional.

ANNEXE

LISTE 2011 DES EVALUATEURS - FORMATEURS UMPIRES

Prénom et NOM	EVALUATEUR REGIONAL	EVALUATEUR NATIONAL	DIRECTEUR DE STAGE (FORMATEUR)	TUTEUR
Gérard BOSSE	OUI	OUI	National et régional	Oui
Bernadette DELBART	OUI	OUI	National et Régional	Oui
Philippe GOMEZ	OUI	OUI	National et régional	Oui
Thierry POIREY	OUI	OUI	National et régional	Oui
Marc BOUET	OUI	OUI	Régional	Oui
Laurent BREGEON	OUI	OUI	Régional	Oui
Jean-Pierre CORDONNIER	OUI	OUI	Régional	Oui
Philippe MICHEL	OUI	OUI	Régional	Oui
Founette PAUTHIER	OUI	OUI	Régional	Oui
Arnaud MANTE	OUI	OUI	Régional	
Bernard PORTE	OUI	NON	Régional	
Dominique LETARD	OUI	NON	Régional	
Joseph NORROY	OUI	NON	Régional	
Guy PERROT	OUI	NON	Régional (Nouv Cal)	
Louis BELTRAN	OUI	OUI		
Jean Claude BORNES	OUI	OUI		
Christophe SCHENFEIGEL	OUI	OUI		
Thibault GRIDEL	OUI	OUI		
Matthieu MALLEDANT	OUI	OUI		
Marie Paule TORRE	OUI	NON		
Giorgio GHERI	OUI	NON		

- Evaluateurs :

Ces personnes évaluent tous les stagiaires umpires régionaux et/ou nationaux.

- Pour les umpires régionaux (stagiaires ou non), les évaluateurs font remonter la fiche d'évaluation auprès de la CRA du stagiaire ainsi qu'à un directeur de stage régional ou national le plus proche géographiquement de la ligue du candidat.

- Pour les umpires nationaux stagiaires, les évaluateurs font remonter la fiche d'évaluation à la CCA.

- Directeurs de stages (Formateurs) :

Ces personnes ont la capacité d'organiser et de valider des formations umpires.

Les évaluateurs/formateurs nationaux (cf tableau) mettent en place le stage national et valident les formations nationales suite aux évaluations des umpires nationaux stagiaires.

Les évaluateurs/formateurs régionaux permettent de valider la formation régionale par la VAE. Ils font remonter les évaluations et proposent les nominations "umpires régionaux" aux CRA.

Dans tous les cas, les évaluations s'effectuent à l'aide de la fiche type d'évaluation umpire.

Tuteurs :

Ces personnes par leur expérience peuvent être considérées « référentes » auprès de tous les umpires nationaux et régionaux. Ces tuteurs doivent être au fait des actualisations quasi-permanentes des règles, Call, Rapid Response. Notamment lors des épreuves, ils s'engagent à partager leur expérience auprès de tous les autres arbitres assesseurs.

TABLEAU DE CONSTITUTION DE L'EQUIPE D'ARBITRES

<i>GRADE DE LA REGATE</i>	CHEF-UMPIRE	UMPIRES-ASSESEURS
<i>GRADE 5</i>	Juge-Umpire Régional	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire régional + 1 personne (coureur, personne X connue par le chef umpire, etc.)
<i>GRADE 4</i> <i>(Sélective InterLigue, épreuve universitaire)</i>	Juge-Umpire Régional (avec dérogation de la CCA) ou Juge-Umpire National	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire national ou 1 umpire régional (avec dérogation de la CCA) + 1 personne (idem ci-dessus)
<i>GRADE 4 (Finale de Bassin sélectives au chpt France Open) et 3</i>	Juge-Umpire National	<i>Au minimum par match :</i> 1 umpire national + 1 umpire régional <i>et au minimum dans l'équipe d'arbitres :</i> 2 juges-umpires régionaux Nota : Pour Grade 3, sauf Chpts Nationaux : obligatoirement au moins 2 Umpire Internationaux (IU) Si Chpts Nationaux, au moins 1 IU

Rappel : Cf **Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile** art 25.c.

Il existe 4 qualifications fédérales d'umpire : Umpire Régional Stagiaire, Umpire Régional, Umpire National Stagiaire, Umpire National.

La qualification d'umpire est indépendante de la qualification de juge. Autrement dit, un umpire n'a pas forcément les compétences d'un juge pour instruire des réclamations selon le chapitre 5 des RCV.

Si un umpire possède une qualification de juge, celle-ci vient en complément de la qualification d'umpire de même niveau. Il devient alors pour les besoins du tableau ci-dessus juge - umpire régional ou juge - umpire national.

Le chef-umpire doit toujours être assuré par un juge régional voire national pour toutes les réclamations des coureurs sous pavillon rouge ainsi que celles du jury selon l'annexe C des RCV, « Règles du match racing ».

Le chef-umpire doit donc posséder le statut de juge - umpire. Si tel n'est pas le cas, 2 arbitres doivent être nommés : le premier sera président du jury et le second Chef umpire.